



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE  
Date de la convocation : 23 avril 2026  
Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-32 TAUX ET PRODUITS DE FISCALITÉ 2026**

*Rapporteur Didier JOLLET*

Monsieur le Vice-Président délégué expose que depuis 2013, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre relève du régime de fiscalité professionnelle unique.

Ainsi, les ressources fiscales relatives à l'impôt économique sont désormais du ressort de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Monsieur le Vice-Président indique que, suite aux orientations budgétaires 2026 et au vote du budget primitif 2026, il est proposé de maintenir à l'identique l'ensemble des taux 2025.

Les taux et produits de fiscalité proposés pour 2026 sont donc les suivants :

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	8,57%	8,57%	8,57%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	24,27%	24,27%	24,27%
Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS)	9,37%	9,37%	9,37%
Cotisation Foncière des Entreprises	27,59%	27,59%	27,59%
Produit de la GEMAPI	171 616 €	173 020 €	176 386 €

Pour information, il avait déjà été capitalisé en réserves :

- en 2023, le taux de 0.80, utilisable jusqu'en 2026,
- en 2024, le taux de 0.27, utilisable jusqu'en 2027,
- en 2025, le taux de 0.04 utilisation jusqu'en 2028

Le taux de CFE 2026 est proposé au même taux qu'en 2025, soit au taux maximum dérogatoire pour 2026, sans utiliser la capitalisation de 2023.

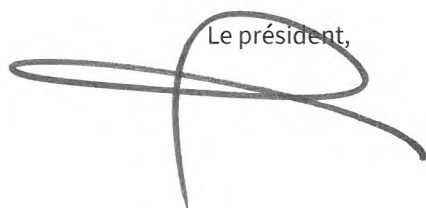
Vu le Débat des Orientations Budgétaires 2026 du 29 octobre 2025,

Vu le vote du budget primitif 2026 du 17 décembre 2025,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE VOTER les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme indiqués ci-dessus,
- DE VOTER les produits de fiscalité pour l'année 2026 comme indiqués ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

